

Distr.
LIMITEE

TD/B/39(2)/SC.2/L.3
26 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Deuxième partie
Genève, 15 mars 1993
Point 6 de l'ordre du jour

Comité de session 2

CONTRIBUTION DE LA CNUCED A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME
DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNEES 90

- a) EXAMEN DES ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED EN AFRIQUE
- b) QUESTIONS RELATIVES A L'INTEGRATION REGIONALE

Projet de conclusions concertées du Comité de session 2

1. Conformément au paragraphe 66 de l'Engagement de Carthagène et à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa trente-neuvième session, le 18 octobre 1992*, le Comité de session 2 a examiné des questions relatives au nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il a également eu des discussions informelles sur l'intégration régionale et la coopération technique, avec de hauts fonctionnaires et des spécialistes en la matière.
2. Le Comité a rappelé que l'examen et l'évaluation finals du Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) avaient abouti à la conclusion que les raisons ayant motivé

* Rapport du Comité de session II sur le point 8
(TD/B/39(1)/SC.2/L.1/Add.1 et 2, par. 91, 92 et 93).

page 2

l'adoption du PANUREDA restaient valables dans les années 90. C'est pourquoi la communauté internationale avait adopté le nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, figurant dans la résolution 46/151 de l'Assemblée générale. A sa huitième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'était engagée à répondre pleinement aux demandes de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui était de la contribution à l'exécution du nouveau Programme. C'était dans ce contexte que les questions à l'étude avaient été inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

3. On a fait observer que les pays d'Afrique devaient absolument poursuivre leurs efforts de coopération et d'intégration, faute de quoi ils risquaient d'être encore plus marginalisés et laisseraient de côté un élément essentiel du développement. Le Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine, réaffirmait la volonté des pays africains d'oeuvrer à l'intégration régionale, et le soutien constant de la CNUCED serait important tout au long des six étapes prévues dans ce traité.

4. Le document du secrétariat sur la coopération régionale présentait des orientations utiles, jetant des bases solides pour la contribution future de la CNUCED à la coopération régionale en Afrique. Le Comité a souligné qu'il importait de renforcer les infrastructures régionales, les services et installations de transit, les moyens de transport et de communication, l'appui aux programmes d'ajustement structurel, l'harmonisation des politiques, le secteur privé et la mise en valeur des ressources humaines.

5. On a pris note avec satisfaction de l'intérêt croissant manifesté par les partenaires de développement de l'Afrique pour les questions d'intégration régionale, et la communauté internationale a été instamment priée d'accroître son appui financier aux projets d'intégration à l'échelle sous-régionale et régionale.

6. La proposition commune d'organiser une conférence sur le développement de l'Afrique à Tokyo, en octobre 1993, a été bien accueillie. Le secrétariat de la CNUCED devrait être pleinement associé à cette conférence et faire rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil.

7. Le Comité a pris note avec satisfaction du large éventail d'activités de coopération technique de la CNUCED, et a demandé que ces activités soient évaluées en vue d'accroître leur efficacité. La coopération de la CNUCED devrait être fonction de la demande, être sélective et bien fondée et tenir

compte des priorités des pays d'Afrique. Ces pays devraient également fournir leurs propres évaluations, et il convenait de renforcer les consultations et la collaboration entre eux et la CNUCED. Il apparaissait en outre nécessaire d'élargir le dialogue avec les pays d'Afrique sur les projets de coopération régionale, dans le cadre des tables rondes. De nombreuses délégations jugeaient nécessaire d'avoir des discussions plus approfondies au sein des groupes consultatifs.

8. L'Afrique avait avant tout besoin d'une assistance technique en ce qui concernait les transports et les communications, le secteur des entreprises, les programmes de réforme, la diversification et la mise en valeur des ressources humaines, y compris la formation d'experts et de consultants africains. Des inquiétudes ont été exprimées à propos de l'éventuel arrêt, faute de fonds, de l'appui technique fourni aux pays africains pour les Négociations d'Uruguay. On a souligné qu'il serait nécessaire de poursuivre ce projet même après que les Négociations auraient été menées à bonne fin.

9. Il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources à l'appui des activités de coopération technique de la CNUCED. A cet égard, on s'est inquiété de la baisse des ressources du PNUD. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux ont été instamment priés d'accroître leurs contributions aux activités de coopération technique en Afrique. Il fallait étudier les moyens de trouver des ressources supplémentaires pour la collaboration à des projets de CEPD. De nombreuses délégations ont indiqué que l'on pourrait également mettre à profit des fonds auparavant consacrés au financement des dépenses militaires.

10. Un dialogue plus approfondi entre l'Afrique et ses partenaires de développement pouvait favoriser une meilleure compréhension. A cet égard, d'autres groupements sous-régionaux pourraient organiser des réunions semblables à celles que tenaient avec les donateurs les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il convenait également de collaborer plus étroitement avec la Coalition mondiale pour l'Afrique.

11. Le Comité a noté que le secrétariat entendait renforcer l'Equipe spéciale pour l'Afrique, et a demandé que les mesures nécessaires soient prises aux prochaines sessions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.